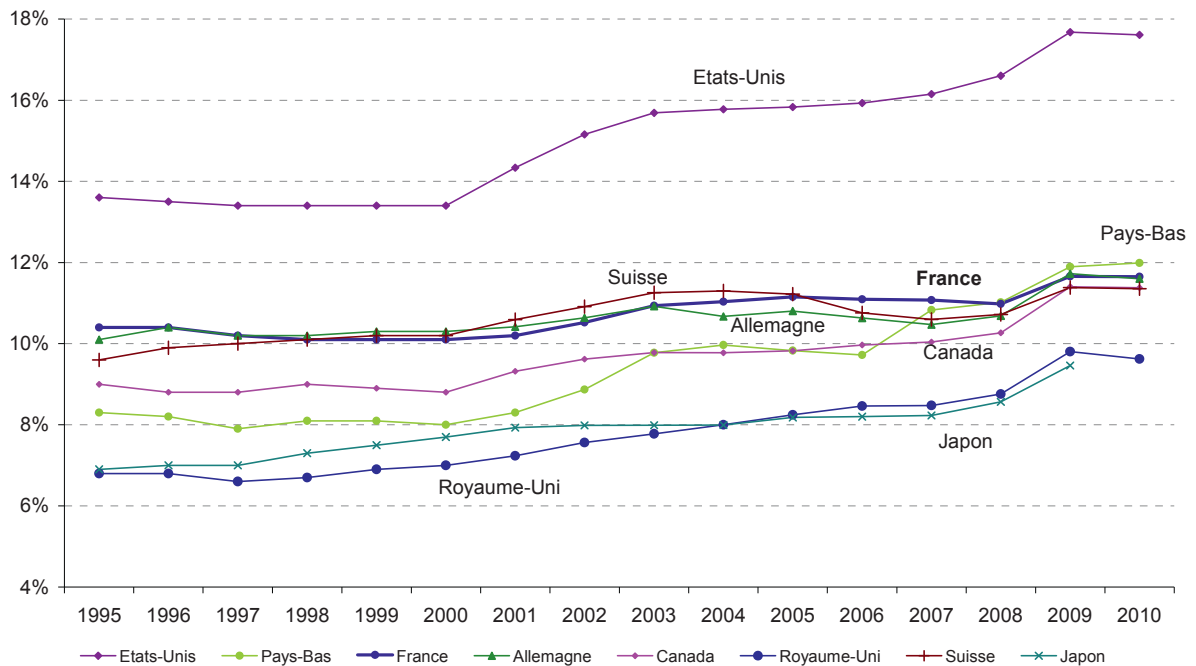


Indicateur n°1 : Part de la dépense totale de santé dans le PIB



Sources : DREES, Comptes nationaux de la santé pour la France ; OCDE, Eco-santé 2012 pour les autres pays.

La part de la dépense totale de santé dans le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur qui permet de mettre en perspective les dépenses de santé et leur dynamique avec les ressources internes du pays. Son suivi permet de comparer la dynamique des dépenses de santé à l'accroissement du PIB, l'indicateur traditionnel de la richesse nationale. En outre, établi sous l'égide de l'OCDE, cet indicateur présente l'avantage de permettre des comparaisons internationales, à l'inverse des concepts nationaux particuliers couramment utilisés par les différents pays, tels que la consommation de soins et biens médicaux ou l'ONDAM en France.

Avec 225,8 milliards d'euros en 2010, la dépense totale de santé s'élève en France à 11,65% du PIB. Cette évaluation place la France dans le groupe de tête des pays de l'OCDE, loin derrière les États-Unis (17,6%) et les Pays-Bas (12,0%) et à un niveau équivalent à celui de l'Allemagne (11,6%), légèrement supérieur à celui du Canada (11,4%), de la Suisse (11,4%, hors formation brute de capital fixe) et du Danemark (11,1%).

La forte progression observée en 2009 résulte de la diminution du PIB intervenue cette année-là dans les pays de l'OCDE. En 2010 en revanche, si la part du PIB consacrée à la santé reste stable en France, elle a diminué légèrement dans la plupart des pays.

Dans le champ plus restreint de la consommation de soins et biens médicaux (CSBM), la DREES a suivi l'évolution des différentes catégories de dépenses de santé entre 2000 et 2011. Sur l'ensemble de cette période, les dépenses de médicaments et de soins de ville ont connu les croissances les plus soutenues. Viennent ensuite les autres biens médicaux, les soins hospitaliers et les transports de malades.

Part des différents postes de dépenses de santé, en% du PIB

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Soins hospitaliers	3,8%	4,0%	4,0%	3,9%	3,9%	4,2%	4,2%	4,2%
Soins de ville	2,0%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%
Transport de malades	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Médicaments	1,7%	1,8%	1,8%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%	1,7%
Autres biens médicaux	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%
CSBM	8,0%	8,6%	8,6%	8,5%	8,6%	9,1%	9,1%	9,0%

Source : DREES « Les comptes nationaux de la santé 2011 ».

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 1 :

Les Comptes nationaux de la santé, publiés chaque année par la DREES, présentent différents agrégats, car la dépense de santé peut être appréhendée de diverses manières ; sont utilisées ici la consommation de soins et de biens médicaux et la dépense totale de santé. Pour plus de détails se reporter à la publication « Les Comptes nationaux de la santé en 2011 », Drees, *Études et Résultats* n° 809 septembre 2012.

1) La consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : 180,0 milliards d'euros en 2011

Elle comprend les soins hospitaliers, les soins de ville (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires d'analyses, thermalisme), les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, prothèses, petits matériels et pansements).

2) La dépense totale de santé : 232,0 milliards d'euros en 2011

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Eurostat et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) utilisent un concept commun pour comparer les dépenses de santé de leurs membres : la dépense totale de santé. En France, elle peut être évaluée à partir de la consommation de soins et de biens médicaux en ajoutant les dépenses de soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées en établissement, les services de soins à domicile (SSAD), une partie des dépenses de prévention (hors santé environnementale et sécurité sanitaire de l'alimentation), les subventions au système de soins, les coûts de gestion et les dépenses en capital du secteur de la santé ainsi que certaines dépenses liées au handicap (dépenses de la Sécurité sociale et des départements liées à l'accueil des personnes handicapées) et à la dépendance (une partie des dépenses d'ACTP et d'APA correspondant à des aides pour les activités essentielles de la vie quotidienne comme se lever, se laver, se déplacer, à l'exclusion par exemple des aides pour le ménage ou la préparation des repas). Les comparaisons entre pays portent généralement sur la part de leurs dépenses de santé exprimées en pourcentage de leurs propres PIB.

A partir de 2003, les données de l'OCDE intègrent un changement dans la définition de cet indicateur, concernant le champ à retenir pour les dépenses liées au handicap et à la dépendance. Cependant, la prise en compte de ce changement ne se fait pas à des rythmes identiques dans tous les pays ; les comparaisons internationales doivent donc être réalisées avec prudence. Pour les pays présentés dans le graphique ci-dessus, les séries ne présentent toutefois pas de rupture et sont donc homogènes de 1995 à 2010.

Les données 2010 de la part des dépenses nationales de santé dans le PIB ne sont actuellement pas disponibles pour le Japon ; pour ce pays, la série statistique figurant sur le graphique précédent est donc incomplète.

Les Comptes nationaux élaborés par l'Insee font l'objet d'un changement de base périodique, afin de corriger des erreurs éventuelles et d'intégrer les sources d'information les plus récentes. Cette révision porte sur les concepts et sur l'évaluation des séries ; elle a conduit à une légère baisse du niveau du PIB en base 2005. Il en va de même pour les Comptes de la santé, qui sont un compte satellite des Comptes nationaux. A l'occasion de la publication de cette nouvelle base dite « base 2005 », le contour et l'évaluation des principaux agrégats des comptes de la santé ont été également révisés.